COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2018

L'an 2018, le 16 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe VOYET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09 octobre 2018.

<u>Etaient PRÉSENTS</u>: Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Marc VINCHON, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Pascal GAUCHERON, Bruno LECUREUR, Jacques DUCIMETIERE, Sylvain CHAMPOLIVIER Michèle COLOMBANI, , Benoit LHOSTE, Stéphane POUPAUX, Jérôme VINCHON, Jean-Michel BRANTONNE François VASSORT, Gérald TRUBERT, Vincent FAUCHEUX, François ISAMBERT, Corinne BOUCHET, Christian ARRONDEAU, Béatrice LEFÈVRE, Bruno WISSOCQ, GUESNET Paul, Florence TICOT, Serge TRUBERT, Emmanuel MARTIN.

Absents excusés :

Patrice BIRRE pouvoir à Michèle LEGRAND, Lydie AUDOUARD pouvoir à Jean-Michel BRANTONNE Caroline CALMONT pouvoir à Philippe VOYET Laurent ARRONDEAU pouvoir Christian ARRONDEAU Stéphane CHANCOLLON pouvoir à Julien BIRRE, Géraldine GRILLON pouvoir à Bruno WISSOCQ Ludovic GUESNET pouvoir à Paul GUESNET Fréderic VERDOT pouvoir à Corinne BOUCHET

Blandine MARCHON, Marc LEMAIRE, Franck VANNEAU, Michael DELVOYE, Muriel PUSTAY.

Absents non excusés: Néant

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Michel BRANTONNE

ORDRE DU JOUR:

- Compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2018
- Fusion avec la commune de Villeau
- Viabilisation terrain « 9 rue st Pierre » à Germignonville
- Décision modificative reste à recouvrer Germignonville agence de l'eau
- Questions diverses

Compte rendu Conseil Municipal Précédent.

Le dernier compte rendu du 13 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents après une modification au paragraphe «Salle école de musique »

Au lieu de « le conseil donne son avis... » lire « le conseil à la majorité donne son avis... ».

Fusion avec la commune de Villeau.

- 1) après un vote à bulletin secret, d'acter le principe de créer une commune nouvelle entre les communes suivantes : Éoleen-Beauce et Villeau ;
- 2) la création de la commune nouvelle à compter du 1er janvier 2019 ;
- 3) que la commune nouvelle gardera le nom de ÉOLE-EN-BEAUCE. Son chef-lieu restera fixé au chef-lieu de Viabon, soit à l'adresse suivante : 2 rue de la mairie, Viabon, 28150 Éole-en-Beauce ;
- 4) que la commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal conformément au I de l'article L 2113-7 du CGCT, soit l'addition de tous les conseils municipaux ;
- 5) que des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue sont instituées au sein de celle-ci ;
- 6) L'ensemble des personnels des communes dont est issue la commune nouvelle est réputé relever de cette dernière dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. Les agents conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale:
- 7) que la période de lissage pour l'harmonisation des taux de fiscalité des différentes communes sera de douze ans maximum à compter de 2020.

Les conseillers ont voté : pour \rightarrow 26, contre \rightarrow 09, Abstention \rightarrow 01

Viabilisation terrain « 9 rue St pierre » à Germignonville.

Monsieur le Maire évoque la viabilisation du terrain vendu à Germignonville, au 9 rue St pierre. Un rendez-vous sera pris avec ENEDIS pour effectuer les travaux nécessaires.

Décision modificative - reste à recouvrer Germignonville - agence de l'eau.

Monsieur le Maire propose de procéder à des réajustements de crédit tant en dépenses pour un reste à recouvrer sur le budget de l'eau concernant la commune déléguée de Germignonville.

Il explique ces réajustements et soumet au conseil municipal la décision modificative DM1 au budget eau.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers ont voté : pour \rightarrow 35, contre \rightarrow 00, Abstention \rightarrow 01

Création de poste :

Adjoint technique:

Le contrat à durée déterminée de Mme Nathalie Van Der Stuyft arrivera à terme le 6 novembre 2018. La commune ayant besoin d'un agent technique, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 07 novembre 2018

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Demande de déplacement de chemin :

Monsieur le Maire explique un courrier reçu à la mairie, pour la demande d'un déplacement de chemin rural dit « de Bissy » au lieu-dit Ohé qui se trouve au milieu de la parcelle. Ce déplacement sera d'environ 6 mètres.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Questions Diverses.

Colis de noël pour les aînés.

La commission des fêtes c'est réunis le 16 octobre pour les colis de noël et à voté pour :

- ✓ 1 colis d'une valeur de 22.90€ pour personne seule
- ✓ 1 colis d'une valeur de 29.90€ pour un couple.

Problème de pigeons sur la commune déléguée de Viabon .

Plusieurs habitants se plaignent d'être envahies par des pigeons qui ont trouvé refuge dans une maison avoisinante inoccupée. Des courriers recommandés ont été envoyés au fils du propriétaire les mois précédents, sans aucune réponse de sa part. La commune n'arrive pas à obtenir l'autorisation d'entrer sur la propriété. D'autres solutions vont être envisagées.

> Beaujolais nouveau:

La fête du Beaujolais nouveau se déroulera sur la commune déléguée de Germignonville le vendredi 16 novembre 2018. Le Germi poker club se propose d'organiser la soirée.

Le maire

Clôture de séance à 22h10.

Le compte rendu sera validé après émargement des conseillers municipaux.

Émargement du conseil municipal: